



Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

Point 5 II) g) de l'ordre du jour provisoire

A/20/5 II) g) Add.1
Madrid, le 12 juillet 2013
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général

Partie II : questions administratives et statutaires

g) accords conclus par l'Organisation

Additif 1

I. Introduction

1. Ont été enregistrés les accords ci-après conclus par l'Organisation, qui viennent compléter le document A/20/5 II) g).

II. Accords conclus avec des gouvernements et des organisations intergouvernementales

- 19 mai 2013 : [français] accord de coopération entre la **République algérienne démocratique et populaire** et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) aux fins de l'établissement d'un programme d'activités autour des différents thèmes figurant dans l'accord.
- 1^{er} juin 2013 : [anglais] mémorandum d'accord entre le Ministère de la culture, des sports et du tourisme de la **République de Corée** et l'OMT afin d'étendre la coopération entre ledit Ministère et l'OMT dans le domaine du développement touristique durable pour combattre la pauvreté et contribuer de manière systématique au développement touristique dans le monde, et de poursuivre les efforts menés conjointement pour transformer la fondation ST-EP en organisation internationale.
- 12 juin 2013 : [arabe et anglais] accord de coopération entre l'Organisation mondiale du tourisme et l'Autorité en charge du tourisme du **Qatar** aux fins de la mise en œuvre par étapes de la nouvelle stratégie et du nouveau plan d'action dans le domaine du tourisme au Qatar.



III. Accords conclus avec des organismes publics locaux

- 17 juin 2013 : [espagnol] mémorandum d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et **Casa Árabe** en vue d'améliorer la coopération entre l'OMT et Casa Árabe et de définir les domaines d'intérêt commun.
- 10 juillet 2013 : [espagnol] mémorandum d'accord entre l'Organisation mondiale du tourisme et **Ingeniería de Sistemas para la Defensa de España (ISDEFE)** en vue d'améliorer la coopération entre l'OMT et l'ISDEFE et de définir les domaines d'intérêt commun.

IV. Accords conclus avec des organisations non gouvernementales

- 26 avril 2013 : [anglais] accord de partenariat stratégique entre l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et la **Pacific Asia Travel Association (PATA)** en vue de renforcer la coopération entre l'OMT et PATA.

V. Suites à donner par l'Assemblée générale

2. L'Assemblée générale est invitée à :
 - a) prendre note du rapport du Secrétaire général sur les accords et les arrangements de travail ayant été conclus, conformément à l'article 12 des Statuts, avec des gouvernements et des organisations intergouvernementales ainsi qu'avec des organismes publics locaux et des organisations non gouvernementales ; et
 - b) approuver les accords énumérés dans le document susmentionné.